

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2019

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures 30 minutes, le 12^e jour du mois d'avril deux mille dix-neuf (2019), au Centre municipal de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenue des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Serge Deraspe, maire
Madame Martine Frenette, conseillère
Madame Marjolaine Morasse, conseillère
Madame Diane Du Sablon, conseillère
Monsieur Donald Dryburgh, conseiller
Madame Ginette Bourré, conseillère
Madame Guylaine Gauthier, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 1.2.1 Famille à l'honneur "Par'enfants au coeur de nos actions"
 - 1.2.2 Remise "Persévérance scolaire" Maison des Jeunes
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars et de la séance extraordinaire du 21 mars 2019
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance mars 2019
- 1.5 Modification au calendrier des séances
- 1.6 Achat d'un ordinateur pour la direction générale
- 1.7 Création d'un nouveau bureau dans la mairie par l'ajout de divisions
- 1.8 Réparation du congélateur de la Coopérative

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Autorisation des dépenses du mois de mars 2019
- 2.2 Adoption du règlement #2019-365 sur la tarification
- 2.3 Contrat de travail du responsable des travaux publics
- 2.4 Prolongement du contrat de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim
- 2.5 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 4.1 Mandat à Akifer pour la supervision des travaux de nettoyage du puits dans le secteur des Mines
- 4.2 Réfection de la rue Principale par le MTQ: options retenues
- 4.3 Balayage des rues et des rangs asphaltés
- 4.4 Demande d'aide programme aide aux villégiatureurs sur les terres du domaine de l'État

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 5.1 Achat du logiciel Argis
- 5.2 Audition de la demande de dérogation mineure pour le lot 5 724 904-P
- 5.3 Demande de dérogation mineure pour le lot 5 724 904-P
- 5.4 Demande à la Commission de toponymie: Rue des Épinettes
- 5.5 Octroi du contrat pour le transport des conteneurs

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 6.1 35e Anniversaire du Centre d'action bénévole
- 6.2 Suggestion à Industrie Canada d'accélérer la desserte rurale des technologies sans fil en imposant un ratio de desserte en milieu rural lors des enchères de spectre cellulaire

7 AUTRES SUJETS

- 7.1 Varia
- 7.2 Point d'information du Maire
 - 7.2.1 Remise de la Médaille du Lieutenant-Gouverneur du Québec dans la catégorie Aînés à M. Nérée Frenette
- 7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)
- 7.4 Levée de l'assemblée

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Serge Deraspe, maire. Madame Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2019-04-045 Monsieur Deraspe fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Marjolaine Morasse et résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 12 avril 2019 tel que proposé, en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.2.1 Famille à l'honneur "Par'enfants au coeur de nos actions"

1.2.2 Remise "Persévérance scolaire" Maison des Jeunes

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars et de la séance extraordinaire du 21 mars 2019

2019-04-046 **CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2019 a été remis aux élus avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine Frenette et résolu que ce

procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ET CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mars 2019 a été remis aux élus avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine Frenette et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance mars 2019

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE:

Madame Pascale Bonin, directrice générale par intérim de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban fait la lecture des points d'intérêt public reçus dans la correspondance du mois de mars 2019.

Tel que convenu avec le conseil municipal, l'ensemble de la correspondance est déposé sans lecture intégrale après que les conseillers en ont pris connaissance.

1.5 Modification au calendrier des séances

2019-04-047 Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Considérant qu'il y a lieu de modifier ce calendrier car la salle des loisirs secteur Montauban n'est pas disponible le vendredi 10 mai 2019;

Il est proposé par Mme Marjolaine Morasse

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De modifier le calendrier précédemment adopté de sorte que l'endroit de la séance du 10 mai 2019 soit le centre municipal secteur Notre-Dame.

DATE	ENDROIT	HEURE
Vendredi 18 janvier 2019	477, avenue des Loisirs	19h30
Vendredi 8 février 2019	477, avenue des Loisirs	19h30
Vendredi 8 mars 2019	477, avenue des Loisirs	19h30
Vendredi 12 avril 2019	477, avenue des Loisirs	19h30
Vendredi 10 mai 2019	477, avenue des Loisirs	19h30
Vendredi 14 juin 2019	477, avenue des Loisirs	19h30
Vendredi 12 juillet 2019	477, avenue des Loisirs	19h30
Vendredi 16 août 2019	477, avenue des Loisirs	19h30
Vendredi 13 septembre 2019	411, rue Garneau	19h30
Vendredi 11 octobre 2019	477, avenue des Loisirs	19h30
Vendredi 8 novembre 2019	477, avenue des Loisirs	19h30
Vendredi 13 décembre 2019	477, avenue des Loisirs	19h30

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément au code municipal.

ADOPTÉE

1.6 Achat d'un ordinateur pour la direction générale

2019-04-048 Tenant compte qu'il y a lieu d'acheter un ordinateur supplémentaire suite à l'embauche de l'inspecteur;

Il est proposé par M. Donald Dryburgh

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De procéder à l'achat d'un ordinateur et des accessoires afférents chez Info-Teck au coût de 1321.65\$, taxes en sus.

Adoptée

1.7 Création d'un nouveau bureau dans la mairie par l'ajout de divisions

2019-04-049 Tenant compte qu'il y a lieu de créer un nouvel espace bureau dans la mairie par l'ajout de divisions dans la salle de réunion et qu'il y a lieu de mieux insonoriser cet espace;

Il est proposé par Mme Ginette Bourré

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater Ébénisterie Montauban inc., représenté par M. Henri Carrier, pour réaliser les travaux au coût de 2907.00\$, taxes en sus, tel que sur sa soumission en date du 3 avril 2019. il est à noter que le coût de l'électricien est exclus.

Adoptée

1.8 Réparation du congélateur de la Coopérative

2019-04-050 Tenant compte qu'il y a lieu de réparer le congélateur de la Coopérative en remplaçant les lignes de réfrigérant;

Il est proposé par M. Donald Dryburgh

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater DMC Climatisation, représenté par M. Daniel Gagnon, pour faire la réparation au coût de 2650.00\$, taxes en sus, tel que sur sa soumission en date du 29 mars 2019.

Adoptée

2 TRÉSORERIE

2.1 Autorisation des dépenses du mois de mars 2019

2019-04-051 Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par Mme Marjolaine Morasse

Et résolu à la majorité des membres présents, Mme Guylaine Gauthier s'étant abstenue

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de mars 2019. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 181 513.64\$.

Il est à noter que les dépenses ont été vérifiées par deux conseillers.

ADOPTÉE

Je soussignée, certifiée par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses présentées dans la liste des comptes au 31 mars 2019.

*Pascale Bonin
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim*

2.2 Adoption du règlement #2019-365 sur la tarification

2019-04-052 Attendu qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Il est proposé par Mme Guylaine Gauthier
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement #2019-365 sur la tarification.

ADOPTÉE

2.3 Contrat de travail du responsable des travaux publics

2019-04-053 **CONSIDÉRANT que** la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban désire embaucher M. Sylvain Perron pour occuper les fonctions de *Responsable des travaux publics*;

CONSIDÉRANT que M. Perron accepte d'occuper ces fonctions;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par Mme Guylaine Gauthier

Et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban embauche M. Sylvain Perron à titre de responsable des travaux publics;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents relatifs à ce dossier. Il est à noter que les conditions stipulées au contrat de travail s'appliquent à compter du 25 mars 2019.

ADOPTÉE

2.4 Prolongement du contrat de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

2019-04-054 **CONSIDÉRANT** que monsieur Benoit Caouette, directeur général et secrétaire-trésorier et fonctionnaire désigné est en congé de maladie pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT que le contrat initial de Mme Pascale Bonin prendra fin le 3 mai 2019 et qu'il y a lieu de prolonger ce contrat pour une durée indéterminée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine Frenette

Et résolu;

QUE le conseil municipal autorise le prolongement du contrat de madame Pascale Bonin dans les fonctions de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim;

QU'elle soit autorisée à signer tous les documents bancaires et administratifs reliés à sa fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire;

QUE le maire, monsieur Serge Deraspe, soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban le contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.5 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Mandat à Akifer pour la supervision des travaux de nettoyage du puits dans le secteur des Mines

2019-04-055 Tenant compte qu'un rapport des travaux avec un montage vidéo des inspections réalisées avant/ pendant et après les travaux est produit avec les observations réalisées, les données de pompage, les résultats obtenus et les valeurs de capacité et le gain d'efficacité obtenu et que des recommandations sont émises si requis sur les correctifs, ajustements de débits ou suivi particulier à effectuer afin d'obtenir un rendement optimal du puits;

Tenant compte que, dans le cas présent, ces informations permettraient également de statuer sur l'état du puits du secteur les Mines et la pertinence ou pas d'effectuer des travaux de recherche en eau dans le but de le remplacer;

Tenant compte que la firme Akifer est déjà connaissante du territoire et des particularités du secteur;

Il est proposé par Mme Marjolaine Morasse

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater la firme Akifer, représentée par M. Yves Garneau, afin de superviser les travaux de nettoyage du puits dans le secteur des Mines. Ce mandat sera réalisé aux coûts et taux horaires suivants (taxes en sus):

- Revue de la documentation existante et planification des travaux avec le puisatier 500 \$

-Technicien ; supervision au chantier incluant mobilisation et démobilisation ; 75 \$ / hre (+/- 10 hres par jour)

-Transport : 0,68 \$/km (+/ 275 km/jour)

-Coordination par un hydrogéologue ; 115 \$/hre (2 hres/jour)

-Caméra submersible et accessoires ; 125 \$/jour

-Rapport des travaux et montage vidéo 1 500 \$

Il est à noter que la durée des travaux est habituellement d'un à deux jours par puits dépendant du puisatier et de la méthode utilisée. Cette dépense sera financée à même la TECQ.

Adoptée

4.2 Réfection de la rue Principale par le MTQ: options retenues

2019-04-056 Tenant compte que le Ministère des Transports planifie procéder à la reconstruction de la chaussée de la route 367;

Tenant compte que des options ont été présentées aux membres du conseil et qu'ils se sont positionnés sur ces options;

Il est proposé par M. Donald Dryburgh

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'informer le Ministère des Transports des positions retenues par les membres du conseil:

- Pour le terrain commercial, l'option 2 est retenue de sorte qu'il y aura 2 entrées de 9 mètres avec un terre-plein de 3.5 m environ;
- Pour l'Église, l'option 1 est retenue de sorte qu'il y aura une bordure arasée sur toute la longueur du stationnement face à l'Église;
- Pour la courbe, l'option 2 est retenue de sorte que le rayon de la courbe sera augmenté et que le stationnement sera permis devant le bureau de poste.

Adoptée

4.3 Balayage des rues et des rangs asphaltés

2019-04-057 Il est proposé par Mme Diane DuSablon

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater les firmes suivantes pour le balayage 2019:

- Pour le périmètre urbain, HP Terrassement procédera avec un balai mécanique au coût de 110\$/hre, taxes en sus;
- Pour les rangs asphaltés, les excavations Jovanex Inc procéderont avec une rétrocaveuse avec balai mécanique au coût de 120\$/hre, taxes en sus.

Adoptée

4.4 Demande d'aide programme aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État

2019-04-058 **CONSIDÉRANT** que la MRC de Mékinac a un programme d'aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban peut aller chercher un montant de 9800.00\$ dans ce programme pour des travaux de réfection sur les chemins dans le domaine de l'État;

CONSIDÉRANT que nous avons des travaux de rechargement et de déboisement à faire sur les chemins Paquin, des Trembles, des Bouleaux et des Érables de même que des travaux d'élargissement de la chaussée du chemin du Lac-des-Trois-Camps;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mme Guylaine Gauthier

Et résolu;

QUE ce conseil dépose une demande d'aide financière dans le programme d'aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État pour le rechargement et le déboisement sur les chemins Paquin, des Trembles, des Bouleaux et des Érables de même que pour l'élargissement de la chaussée du chemin du Lac-des-Trois-Camps; pour un montant minimal de 42 500\$.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents;

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Achat du logiciel Argis

2019-04-059 Tenant compte qu'il y a lieu d'acheter un logiciel pour faciliter le travail de l'inspecteur;

Il est proposé par Mme Martine Frenette

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De procéder à l'achat du logiciel ArcGIS au coût de 2075.00\$, taxes en sus.

Adoptée

5.2 Audition de la demande de dérogation mineure pour le lot 5 724 904-P

5.3 Demande de dérogation mineure pour le lot 5 724 904-P

2019-04-060 Attendu que la Municipalité est propriétaire de la rue des Mélodies, laquelle est un chemin public situé à proximité de la propriété en titre;

Attendu que la Municipalité a effectué des travaux de prolongement et une virée sur la rue de Mélodies et que ces travaux ont changé les dimensions du lot 5 724 904-P;

Attendu qu'une transaction est toutefois intervenue entre la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban et le propriétaire du lot, M. François Bégin, en date du 25 septembre 2018;

Attendu que selon le point 6 de cette transaction, il est entendu que la création des nouveaux lots n'aura pas pour effet de rendre les lots actuels du propriétaire dérogatoire à la réglementation d'urbanisme de la municipalité;

Il est proposé par Mme Diane DuSablou

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'acquiescer à la demande de dérogation mineure pour le lot 5 724 904-P de façon à rendre conforme :

- la façade du terrain de 28.81 mètres lorsque le règlement de lotissement #345 prescrit à l'article 6.3 une façade minimale de 45 mètres;
- la superficie du terrain de 3503.5 mètres carrés lorsque le règlement de lotissement #345 prescrit à l'article 6.3 une superficie minimale de 4000 mètres carrés.

Adoptée

5.4 Demande à la Commission de toponymie: Rue des Épinettes

2019-04-061 **CONSIDÉRANT** qu'il y a eu une nouvelle rue privée sur notre territoire depuis quelques années, soit la rue des Épinettes;

CONSIDÉRANT que pour s'y rendre, il faut emprunter la rue du Pont, prendre la route du Moulin en direction Nord et prendre le premier embranchement juste après le chemin du Lac-Bourré en direction Est;

CONSIDÉRANT que la Commission de toponymie du Québec doit officialiser le nom des rues;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par Mme Marjolaine Morasse

Et résolu;

QUE le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise la directrice générale par intérim à faire les démarches nécessaires afin de faire officialiser la rue des Épinettes à la Commission de toponymie du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5.5 Octroi du contrat pour le transport des conteneurs

2019-04-062 **CONSIDÉRANT** que la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a fait un appel d'offre sur invitation pour le transport de conteneurs de ses écocentres et également demandé des prix pour les micro-écocentres;

CONSIDÉRANT que ces prix seront valides pour une période de 12 mois suivant l'acceptation de la soumission soit du 1 mai 2019 au 30 avril 2020;

CONSIDÉRANT que la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a reçu trois soumissions concernant le micro-écocentre de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban comme suit:

- Gaudreau Environnement Inc. au montant de 4000.27\$ taxes incluses
- Aim Éco-Centre au montant de 4518.52\$ taxes incluses

- GFL Environnemental au montant de 4518.52\$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par M. Donald Dryburgh et résolu que ce conseil accepte la soumission de Gaudreau Environment Inc. au montant de 4000.27\$ taxes incluses pour la période du 1 mai 2019 au 30 avril 2020;

Il est également résolu d'autoriser le Maire et la Directrice générale par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban tous les documents relatifs aux soumissions reçues pour le transport ainsi que la location des conteneurs de notre micro-écocentre.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 35e Anniversaire du Centre d'action bénévole

2019-04-063 Tenant compte que, dans le cadre du 35^e anniversaire du Centre d'action bénévole qui s'est tenu à Saint-Tite le 12 avril 2019, Mme Gilberte Lavoie a été honorée en tant que bénévole;

Il est proposé par Mme Marjolaine Morasse

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De souligner cet honneur remis à Mme Gilberte Lavoie et de la remercier de son dévouement au cours des ans;

Et de participer à cet anniversaire par l'achat de 3 billets au coût de 25\$ chacun.

Adoptée

6.2 Suggestion à Industrie Canada d'accélérer la desserte rurale des technologies sans fil en imposant un ratio de desserte en milieu rural lors des enchères de spectre cellulaire

2019-04-064 Considérant que les citoyens interpellent régulièrement le milieu municipal depuis plusieurs années afin d'avoir une couverture sans fil mobile;

Considérant l'annonce du premier ministre Justin Trudeau, d'un investissement de 1, 7 milliards en milieu rural pour les 10 prochaines années en mars dernier;

Considérant que pour être en mesure de desservir en région, les compagnies de télécommunications doivent obtenir par enchères du spectre cellulaire;

Considérant que le coût pour acquérir un spectre cellulaire est inférieur d'environ 50% pour un nouvel arrivant en télécommunication comparativement aux fournisseurs déjà établis qui, entre autres, sont peu nombreux à desservir les milieux ruraux;

Considérant que le spectre 3500 Mhz, plus performant et le plus recherché sera mis aux enchères bientôt;

Il est proposé par Mme Martine Frenette

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le Conseil demande à l'honorable Navdeep Singh Bains, Ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada d'accélérer la desserte rurale des technologies sans fil, et d'imposer à tout soumissionnaire de spectre cellulaire des prochaines enchères de spectre cellulaire un ratio de desserte en milieu rural avec des critères de constructions additionnels.

Que le Conseil sollicite l'appui du très honorable premier ministre, monsieur Justin Trudeau, de l'honorable François-Philippe Champagne, Ministre de l'Infrastructure et des collectivités et député de Saint-Maurice – Champlain ainsi que de la FQM et de la MRC de Mékinac dans ses démarches afin que les prochaines enchères de spectre cellulaire (3500 Mhz performant et plus recherché) ne favorisent pas les milieux

urbains déjà desservis par des réseaux sans fil mobile au détriment des régions rurales pas ou mal desservies.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise:

- au très honorable premier ministre, monsieur Justin Trudeau;
- à l'honorable Navdeep Singh Bains, ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada;
- à l'honorable François-Philippe Champagne, Ministre de l'Infrastructure et des collectivités et député de Saint-Maurice – Champlain;
- à Monsieur Bernard Thompson, préfet de la MRC de Mékinac;
- à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)

Adoptée

7 AUTRES SUJETS

7.1 Varia

7.2 Point d'information du Maire

7.2.1 Remise de la Médaille du Lieutenant-Gouverneur du Québec dans la catégorie Aînés à M. Nérée Frenette

2019-04-065 Suite à la remise de la Médaille du Lieutenant-Gouverneur du Québec dans la catégorie Aînés à M. Nérée Frenette qui s'est tenue à Shawinigan le 7 avril 2019;

Il est proposé par Mme Guylaine Gauthier

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter une motion de félicitations à M. Nérée Frenette pour souligner cet honneur qui lui a été remis et pour le remercier, au nom de tous, pour son dévouement au cours des ans.

Adoptée

7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)

7.4 Levée de l'assemblée

2019-04-066 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Mme Marjolaine Morasse et résolu que la séance soit levée à 21h50.

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers.

Monsieur Serge Deraspe
Maire

Madame Pascale Bonin
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim

" Je, Serge Deraspe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 2019.